



Communiqué

Taxis lausannois

Prolongation du délai pour passer à l'électricité pour les taxis lausannois et aides à la profession

Le Comité directeur de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis propose au Conseil intercommunal une prolongation du délai impératif pour les taxis lausannois ainsi qu'une augmentation des aides pour réaliser cette transition et répondre aux difficultés de la profession.

En novembre 2020, le Conseil intercommunal avait adopté, à l'unanimité, un préavis se fixant comme objectif une neutralité des émissions de carbone d'ici au 1^{er} juillet 2025 pour l'ensemble des véhicules exerçant un service de taxis dans son arrondissement. Toutefois, le propriétaire d'un véhicule affecté au service des taxis entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021 bénéficiait d'une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation. Cette décision a été confortée juridiquement par la décision du Tribunal fédéral du 10 avril 2024 dans un cas genevois.

Deux mois avant l'échéance, 82 véhicules sur un parc en comprenant 292 sont déjà passés à une motorisation électrique. L'acquisition de véhicules électriques avait été facilitée réglementairement par l'autorisation de la location. Une exemption totale de la taxe annuelle avait aussi été mise en œuvre. En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la mesure correspond déjà à une réduction annuelle de 169t CO₂.

Les difficultés de la profession ainsi que l'adoption de la motion du député Philippe Jobin en décembre 2024 par le Grand Conseil vaudois ont conduit le Comité directeur à proposer une prolongation des délais de transition et diverses mesures ainsi:

- La disposition transitoire du 1^{er} juillet 2027 est reportée jusqu'au 1^{er} juillet 2030, permettant aux taxis d'amortir leurs investissements passés. Elle s'applique également aux véhicules affectés au service des taxis avant 2019;
- Un nouveau rabais est appliqué dès 2026 pour l'utilisation du domaine public de CHF 150.- pour les chauffeurs qui ont fait le passage à l'électrique, soit CHF 650.- en lieu et place de CHF 800.-;
- Le maintien au-delà du 1^{er} juillet 2025 du système de rabais des émoluments pour le renouvellement des véhicules, soit CHF 100.- pour les véhicules thermiques; CHF 50.- pour les véhicules hybrides et une exonération complète pour les véhicules n'émettant pas de CO₂.

Les chauffeurs obtenant une nouvelle concession de taxis ainsi que les nouveaux véhicules affectés au service des taxis restent toutefois soumis à l'obligation de transition à zéro CO₂ telle que prévue par le Règlement en vigueur. Des règles assouplies seront aussi possible si le véhicule est spécialement modifié pour le transport de personnes en chaises roulantes. Des évolutions liées au droit cantonal restent réservées.

Par ailleurs, le Comité directeur continuera à promouvoir l'accessibilité à des bornes de recharge électriques, tant sur le domaine public que privé, ainsi que dans le cadre de la future zone d'attente pour les taxis à proximité de la gare de Lausanne. C'est déjà le cas sur le site de Debiopharm ainsi qu'à la CVCI.

Association de communes de la région lausannoise
pour la réglementation du service des taxis

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, Ville de Lausanne, Président du comité directeur de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 12 mai 2025

L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a été fondée en 1964 et regroupe treize communes: Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Lutry. Elle est composée d'un organe législatif, le Conseil intercommunal des taxis, et d'un organe exécutif, le Comité directeur. Ce dernier est composé de cinq municipaux en charge de la sécurité, soit M. Pierre-Antoine Hildbrand (Lausanne), Mme Nadège Longchamp (Le Mont-sur-Lausanne), M. Jean Cavalli (Ecublens), M. Jean-Marc Chevallaz (Pully) et M. Alain Monod (Epalinges).